

Bruno Biondini a été élu maire à l'unanimité



L'équipe municipale désormais au complet.

À mi-mandat, il revenait aux élus de la commune de procéder à l'élection d'un nouveau maire ce vendredi 10 mars, le conseil municipal comptant désormais 11 élus, à la suite des élections municipales partielles complémentaires de dimanche 5 mars.

Pour succéder à Laure Barafort, maire de la commune durant neuf ans jusqu'à sa démission, et à Thierry Soustelle, qui depuis le 23 décembre 2022 assurait l'intérim, Bruno Biondini, seul membre du conseil municipal candidat à la fonction de premier magistrat, a été élu à l'unanimité.

Le 3^e adjoint depuis 2020

Celui qui, depuis l'élection municipale de 2020, avait endossé le rôle de 3^e adjoint de la commune, prend aujourd'hui la mesure de cet engagement, auquel il ne s'était pas prédestiné : « *Je tenais à remercier les habitants de Lamelouze qui se sont massivement déplacés pour voter, montrant leur intérêt pour notre village et faisant vivre la démocratie dans notre commune. Je*

remercie l'ensemble de mes collègues élus qui par leur vote me témoignent leur confiance en m'élisant maire. Je mesure l'honneur qui m'est fait, son importance, et la responsabilité qui m'incombe. »

Lors de la séance, Thierry Soustelle, proposé comme 1^{er} adjoint, a été élu à l'unanimité, tout comme Jean-Claude Garnier, qui conserve son statut de 2^e adjoint, et c'est enfin à Jean-Max Renoux que la confiance est donnée pour être le 3^e adjoint de la commune.

Bruno Biondini a également déclaré « *vouloir être le maire au service de tous. Nous répondrons au quotidien aux attentes des habitants et mettrons notre énergie et toute notre détermination pour mener à bien des projets indispensables aux besoins de chacun suivant notre orientation première et notre unique objectif : l'intérêt général* ».

À mi-mandat, l'équipe souhaite porter haut ses ambitions : « *Notre village, c'est notre avenir. Nous continuerons de faire de Lamelouze une commune où il fait bon vivre.* »